

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

**LA CAISSE DES ÉCOLES DU 20<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**

# SOMMAIRE

## Propos introductif

- A. Contexte réglementaire d'un rapport d'orientation budgétaire
- B. Contexte national
- C. Contexte parisien et contexte Caisse des écoles du 20<sup>e</sup>

## Bilan 2024 et orientations budgétaires 2025

- A. Un grand projet RH au service des femmes et des hommes, acteurs du service public municipal
- B. Une assiette de qualité, au service du plus grand nombre
- C. Un établissement public acteur de son territoire

## Données d'activités 2024

- A. L'activité de restauration
- B. La fonction Ressources Humaines
- C. Les dépenses de fonctionnement
- D. Les dépenses de gestion
- E. Les recettes de fonctionnement
- F. Les dépenses d'investissement
- G. Les recettes d'investissement

## Conclusion

## **A - Contexte réglementaire d'un rapport d'orientation budgétaire**

Le débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des établissements de plus de 3 500 habitants, en vertu de la *loi du 6 février 1996 relative à l'Administration territoriale de la République* (loi dite ATR). Le débat d'orientation budgétaire doit être tenu dans les deux mois précédents l'examen du budget primitif 2020 (L.3312-1 du CGCT).

Ce débat permet à l'Assemblée délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires de notre établissement public local aux vues de la stratégie budgétaire définissant le budget primitif (BP)
- De communiquer des informations concernant l'évolution de la situation financière de l'établissement

**Le budget primitif 2025 sera soumis à votre vote lors du prochain Conseil d'Administration qui aura lieu le 02 Avril 2025**

## **B - Contexte national et international**

Depuis 2022, l'actualité économique a été marquée par le niveau élevé de l'inflation, notamment en matière d'énergie. Toutefois, ce cycle inflationniste décélérerait au niveau mondial avec des prévisions de 5,9% en 2024 et 4,5% en 2025, suite à des valeurs observées de 8,7% en 2022 et 6,7% en 2023. Il convient de noter que cette dynamique de désinflation mondiale s'essoufflerait avec une persistance d'inflation plus élevée que la moyenne pour les prix des services, tempérée, pour partie, par une désinflation plus forte pour le prix des biens.

Parallèlement, les banques centrales ont stabilisé leurs taux directeurs pour une croissance mondiale en légère augmentation de 2022 à 2023. A l'exception des Etats-Unis et de la Chine, une hausse de la croissance serait à prévoir pour 2025.

En Chine, la reprise de la consommation intérieure (constatée sur le premier trimestre 2024) a provoqué une hausse de la croissance estimée à +5% sur l'intégralité de l'année 2024. Cependant, une part de cette croissance serait ponctuelle étant liée aux exportations qui ont tardé à s'ajuster à la hausse de la demande mondiale enregistrée en 2023. Ainsi, la croissance enregistrerait une décélération en 2025, estimée à 4,5%.

Concernant les Etats-Unis, la croissance de 2,6% en 2024 est revue à la baisse au regard des constatations du premier trimestre. Un ralentissement à 1,9% est projeté pour 2025 à mesure que les tensions sur le marché du travail s'atténuent et que la consommation se modère, sur fond de politique budgétaire progressivement restrictive. Toutefois, le contexte politique actuel pourrait bousculer les présentes prévisions.

Dans la zone euro, une modeste reprise de 0,9% est attendue pour 2024. La croissance devrait atteindre 1,5% en 2025. Cette projection repose sur une croissance de la consommation au regard de l'augmentation des salaires réels et de la hausse des investissements, en corollaire de conditions de financement plus favorables.

Selon les dernières prévisions publiées par l'Insee, l'activité économique française a continué de croître modérément au second trimestre 2024. Au troisième trimestre, la croissance pourrait s'établir à 0,5 %, soutenue par le succès des Jeux olympiques et paralympiques, avant de marquer le pas par contrecoup en fin d'année (-0,1 %). Au total, la croissance atteindrait 1,1 % sur l'ensemble

de l'année en 2024 comme en 2023. À Paris, la situation serait légèrement plus favorable, notamment au troisième trimestre (+0,8 %).

### **L'inflation était restée élevée en 2024**

Après une année 2024 de transition, l'inflation devrait se normaliser à compter de 2025. Toutes les prévisions convergent pour une inflation qui devrait s'établir en moyenne à 2,5% sur l'année 2024, avec un reflux de l'inflation des produits alimentaires et de l'énergie.

À compter de 2025, l'inflation retrouverait son rythme de croisière, avec des hausses annuelles de l'ordre de +1,8% / an à +2% / an.

## **C - Contexte parisien et contexte Caisse des écoles du 20<sup>e</sup>**

La Ville de Paris a fixé un nouveau calendrier budgétaire, de nouvelles orientations stratégiques ainsi que les modalités de financement et de contrôle dans la délibération 2024 DASCO 103 délibérée en Conseil de Paris en décembre 2024.

Ces nouvelles modalités feront l'objet de délibération en conseil d'administration lors du 05 Mars 2025 au moment du débat d'orientation budgétaire.

### **Ces orientations stratégiques sont les suivantes :**

- Poursuivre le renforcement des objectifs en matière de sécurité, de qualité et de durabilité alimentaire, notamment ceux définis par le plan d'alimentation durable, avec la généralisation de l'alternative végétarienne, adopté par le Conseil de Paris ; adapter les outils de production et les pratiques pour supprimer l'usage des matières plastiques dans l'ensemble des processus d'approvisionnement, de production et de distribution des repas, permettre la collecte des biodéchets et tendre vers la disparition du gaspillage.
- Moderniser et harmoniser le parcours des usagers dans un objectif de guichet unique (« dites-le nous une fois ») par le développement de la dématérialisation raisonnée des démarches.
- Favoriser dans la durée la reconnaissance du travail, la qualification et la motivation des personnels tant du point de vue des situations individuelles que collectives.
- Poursuivre l'optimisation et la sécurisation de la gestion financière, par l'amélioration de la perception des recettes, l'apurement des comptes et le pilotage des dépenses.
- Déployer une politique d'achats coordonnée, respectueuse de l'environnement et des objectifs du plan d'alimentation durable.
- Adapter et développer l'offre de restauration à destination des collèges publics parisiens.
- Développer des actions d'information, de sensibilisation et d'éducation à l'alimentation durable, à l'équilibre nutritionnel et au goût à destination des enfants et de leurs parents, en association avec les équipes de la Ville de Paris dans les établissements scolaires et en lien avec le Projet Éducatif Territorial.

La subvention allouée à chaque Caisse des écoles au titre de la restauration scolaire est déterminée à l'issue d'un dialogue budgétaire annuel, basé sur une analyse des coûts engagés pour exécuter ces obligations de service public dans le cadre d'une gestion saine et rigoureuse. Ce dialogue

permet d'appréhender le budget primitif de la Caisse des écoles afin de valider le budget nécessaire à l'établissement. Ces informations sont notifiées à son président dans le cadre de l'agenda budgétaire de la Ville de Paris.

A partir de l'année 2025, les dialogues entre la Ville de Paris et chaque Caisse des écoles sont organisés en cinq étapes avec un calendrier précisé au sein de la convention. Les différents dialogues sont :

- Un dialogue budgétaire portant l'analyse de l'exécution de l'année N-1 et sur la présentation et l'analyse de la demande de subvention pour l'année N, tout en appréhendant les évolutions probables pour l'exercice de l'année N+1 ;
- Un dialogue portant sur les marchés et les achats pour un déploiement d'une politique d'achat coordonnée respectueuse de l'environnement et des objectifs du plan d'alimentation durable ;
- Un dialogue d'exécution portant sur les réalisations budgétaires de l'exercice en cours et sur les évolutions à prendre en considération tant pour l'exercice de l'année que celles pour l'année N+1 ;
- Un dialogue portant sur les questions de gestion et politique en matière de ressources humaines ;
- Un dialogue consacré aux programmations de travaux, d'investissements, de renouvellement des équipements, de maintenance et d'entretien pour l'année N+1.

Dans la perspective du dialogue budgétaire, chaque Caisse des écoles fournit les documents et données physico-financières et formule une demande de subvention au titre de l'année N sur la base d'un budget prévisionnel portant sur le fonctionnement et l'investissement au titre de la restauration scolaire.

Pour l'élaboration du budget prévisionnel N, la Ville de Paris adresse aux Caisses des écoles au plus tard fin novembre N-1, chaque année, une lettre dite de cadrage de l'évolution des dépenses de restauration scolaire, tenant notamment compte de la masse salariale, des dépenses d'alimentation, des autres charges de fonctionnement et des dépenses d'investissement.

Depuis 2021, la direction de l'établissement s'est employée à stabiliser les finances de la Caisse des Ecoles et à piloter ses recettes et ses dépenses dans un souci d'extrême rigueur, de restructuration de ses grandes fonctions générales organisées par pôle et de maîtrise de la dépense publique.

L'année 2024 s'est exécutée sur le plan budgétaire dans les conditions validées lors du vote du budget. Dans ce cadre, la direction générale de la Caisse des écoles, grâce à la sincérité budgétaire qui a caractérisé l'exercice 2024, a engagé en octobre 2024 le dialogue budgétaire avec les services de la restauration scolaire (SRS) de la DASCO.

Ce dialogue a caractérisé, une nouvelle fois, le besoin de financement en fonctionnement et en investissement de la Caisse des écoles au titre de l'année 2025.

Ce besoin de financement prend en compte les orientations suivantes :

1. Une maîtrise des dépenses de fonctionnement contenue au strict besoin du quotidien, tout en poursuivant la remise à niveau de l'établissement et à absorber le coût de l'inflation.

2. Un pilotage des dépenses des fluides, au plus près de l'évolution des marchés en cours et des augmentations structurelles du secteur.
3. Une augmentation de la part « alimentation » permettant la mise en place de l'alternative végétarienne au 1<sup>er</sup> Janvier 2025, de poursuivre le développement du « cuisiné-maison », de renforcer l'achat de produit SIQO et d'atteindre les objectifs du PAD de la Ville de Paris.
4. D'intégrer les nouvelles dépenses en fonctionnement liées à l'intégration progressive de la barquette en inox dans nos préparations chaudes.
5. De contenir la masse salariale sous la contrainte des 2.5 % du Glissement Vieillessement Technicité dit « G.V.T » et d'introduire, au 1<sup>er</sup> Janvier, le régime indemnitaire de la filière technique ainsi que de stabiliser les équipes aux recrutements strictement nécessaires au service RH et en production.
6. De poursuivre la politique de réduction des impayés sur une trajectoire renforcée, en poursuite des actions menées depuis plusieurs années qui a produit des effets, d'une part, et, d'autre part, en restant pleinement mobilisés pour en limiter annuellement le montant et éviter, in fine, la reconstitution de stocks.

**A ce titre, la subvention pour 2025 a été augmentée de 6.9 % pour être portée à 14 780 000 €**

### **Bilan 2024 et orientations budgétaires 2025**

Sur ces prérequis internationaux, nationaux et locaux, la stratégie de l'établissement pour 2025 s'affine en prenant en compte ces multi-facteurs, et l'amorce de la construction budgétaire 2025 se fait dans un contexte d'extrême prudence et de rationalité.

En premier lieu, en termes de Fonctionnement, l'exercice 2024 devrait présenter un excédent d'environ 42 000€. Les données seront stabilisées au moment du vote du budget.

En second lieu, nous observons que le soutien de la Ville demeure fort et en prolongement de la stratégie de rebasage souhaitée par la présidence de la Caisse dès 2021.

A ce titre, **la subvention 2025 au titre de la restauration scolaire votée au Conseil de Paris de décembre 2024 s'établit à hauteur de 14 780 000 €, soit une progression de 6.9 %** par rapport à la subvention initiale 2024, qui était de 13 830 100 €.

Ces éléments combinés devraient permettre à la CDE20 de poursuivre la transformation de l'établissement, de continuer à porter toute son attention à la qualité de son service et du repas, et à préparer l'avenir.

Dans ce contexte, l'année 2025 s'inscrit dans une démarche volontariste et dans la continuité de la stratégie définie dans le cadre de la nouvelle convention triennale 2025-2027, des orientations fixées par le Président, et du chemin engagé pour être au rendez-vous des objectifs du Plan d'Alimentation Durable de la Ville de Paris 2022\_2026.

## Les objectifs stratégiques, au titre de la convention triennale sont les suivants :

### **Sécurité :**

- Assurer une bonne réactivité aux observations des rapports de visite d'inspection des services de la DDPP en cas d'avertissement ou de mise en demeure.
- Assurer l'entretien des locaux, la maintenance et le renouvellement des équipements conformément aux dispositions de la Convention d'occupation du domaine public (CODP) signée avec la Ville de Paris.
- Mettre en place un plan de maîtrise sanitaire (PMS) dans chaque restauration scolaire qui prend en compte les bonnes pratiques d'hygiène et les procédures HACCP.
- Mettre en œuvre les préconisations de FACILIS portant sur la prévention des risques de présence de nuisibles dans les locaux de restauration (mesures d'hygiène, petits travaux).
- Assurer la consommation et l'utilisation d'une eau de qualité.

### **Qualité alimentaire :**

- Proposer des menus variés et équilibrés répondant aux obligations légales et réglementaires ainsi qu'aux recommandations publiques à destination des enfants ou adolescents et à leurs éventuelles évolutions.
- Développer une offre de pique-niques faits maison sans emballages plastiques.
- Atteindre les objectifs du Plan d'Alimentation Durable (PAD).
- Lutte contre le gaspillage et la valorisation des déchets.
- Respecter la charte parisienne et les objectifs parisiens de lutte contre le gaspillage.
- Respecter le plan de sortie des plastiques de la restauration collective parisienne.
- Suppression de l'usage des contenants en matière plastique et biosourcée pour la réchauffe ainsi que celui des matériels utilisés en cuisine et pour le service en salle.

### **Ressources Humaines :**

- Améliorer la prévention des risques professionnels des personnels des services opérationnels.
- Améliorer la qualification des agents, y compris en lien avec les actions prévues au Plan d'alimentation Durable, et favoriser les évolutions de carrière.
- Améliorer la qualité du dialogue social institutionnel.
- Améliorer la rémunération des personnels opérationnels des Caisses des écoles pour reconnaître l'accroissement des compétences et favoriser les recrutements

### **Finances**

- Lutter contre les impayés.
- Poursuivre la démarche de dématérialisation des moyens de paiements.
- Optimiser la gestion de la trésorerie et améliorer la qualité des plans de prévision fournis.
- Poursuivre le travail amorcé sur la maîtrise des coûts via le process de contrôle de gestion.

## **Politique Achat :**

- Agir sur les marchés pour atteindre les objectifs du PAD.
- Intégrer dans les clauses des marchés des spécifications en lien avec les lois environnementales (" climat et résilience " et " AGECE "...).

## **Éducation à l'alimentation :**

- Mettre en place un plan d'actions annuel à destination des enfants en association et/partenariat avec les CASPE comprenant une action au moins sur chacun des thèmes d'éducation à l'alimentation durable, d'éducation à l'équilibre nutritionnelle et d'éducation au goût, touchant au moins 5 % des effectifs des EM, EE et collégiens et durant au moins 30 minutes.
- Mettre en place un plan de communication à destination des parents et des agents de la CDE et des CASPE sur le contenu du plan d'actions annuel d'éducation à l'alimentation durable des enfants.
- Mettre en place une mesure annuelle de la satisfaction touchant tous les enfants de la maternelle au collège en 3 ans.
- Organiser des dégustations impliquant un groupe d'enfants pour recueillir leur avis sur l'aspect organoleptique d'un produit, plat ou repas.
- Mettre en place de grands temps forts annuels à destination des enfants et des familles portant sur l'éducation à l'alimentation durable, l'équilibre nutritionnel, et le goût.
- Tenir régulièrement une Commission des menus ou de restauration associant des représentants de parents, REV, responsables de cuisines.

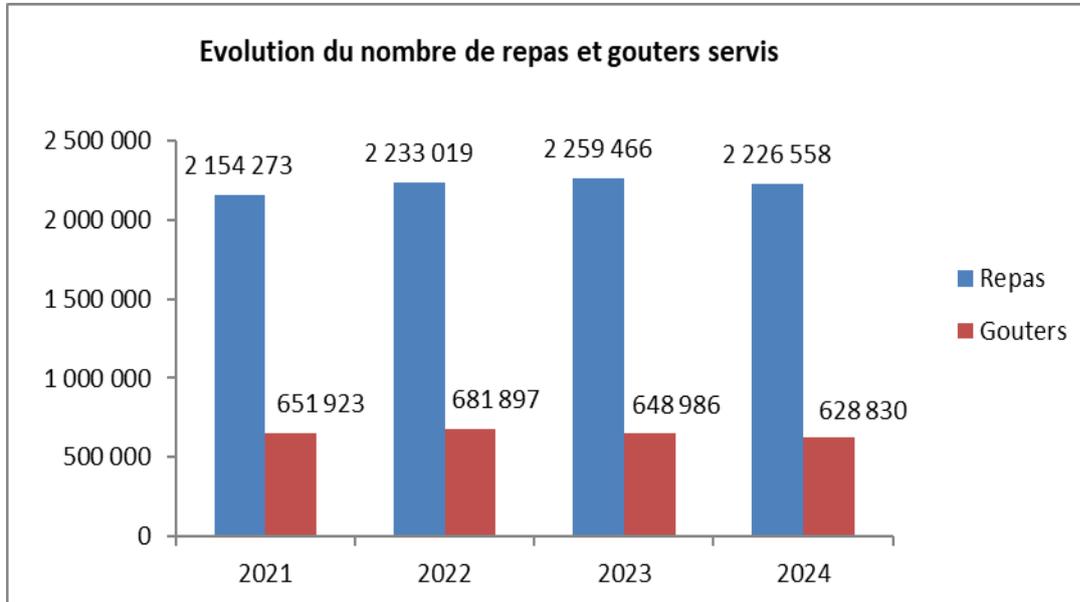
En complément de ces éléments stratégiques, **les axes internes de travail, à caractère fonctionnels, fixés par la nouvelle direction, intitulés « Objectif 2030 » sont les suivants :**

- A. Un grand projet RH au service des femmes et des hommes, acteurs du service public municipal**
- B. Une assiette de qualité, au service du plus grand nombre**
- C. Un établissement public acteur de son territoire**

**Ils feront l'objet d'une présentation lors de l'Assemblée Générale Annuelle en Juin 2025**

## Bilan 2024 et orientations budgétaires 2025

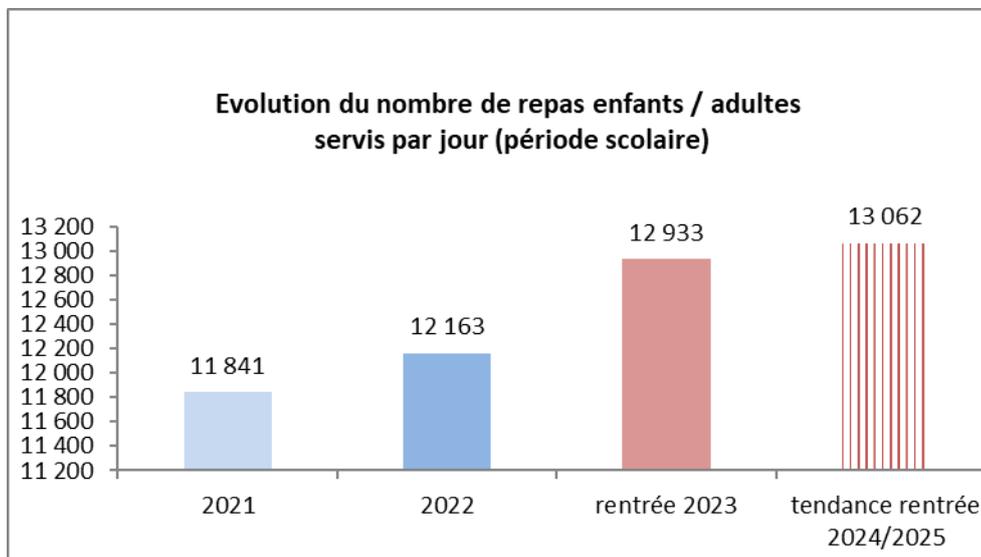
### A - L'activité de restauration



Il s'agit de l'ensemble des repas servis par la Caisse des écoles :

- Les repas et gouters pour les enfants et les repas adultes en période scolaire
- Les repas et gouters pour les enfants et adultes pour les périodes de centres de loisirs
- Ainsi que les repas servis aux tiers avec lesquels la Caisse des écoles a conventionné (Maison d'accueil de l'enfance E. Roosevelt, association CELEM et AUTRE PART et Direction de la jeunesse et des sports).

On note une baisse de fréquentation en lien direct avec la baisse des effectifs scolarisés entre les 2 années scolaires (-1.5% pour les maternels et -3.1% pour les élémentaires / source IEN rentrée 2024/2025).



Pendant le temps scolaire, on estime à 13 062 le nombre de repas servis par jour hors mercredi, à la rentrée 2024. Le nouveau logiciel de facturation permet de mettre à jour quotidiennement les effectifs repas réservés par les familles et par jour. Le mercredi, pour les maternels et élémentaires (les collèges étant fermé ce jour), 6 412 repas sont distribués.

## B - La fonction Ressources Humaines :

### ➤ Données chiffrées – Emplois et effectifs

Le 11 décembre 2024 le CA a délibéré sur une mise à jour du tableau des effectifs qui acte ainsi qu'au 31 Décembre 2024, la Caisse des écoles compte au tableau des effectifs 353 emplois dont 160 à temps complet et 193 à temps non complet, dont 51 à 30 heures, 67 à 25 heures, et 75 à 20 heures.

Ils se répartissent comme suit par catégorie :

CATEGORIE	CADRE D'EMPLOI	EMPLOIS BUDGETAIRES	DONT TEMPS COMPLET	DONT TEMPS NON COMPLET
<b>A</b>	ATTACHE/INGENIEUR	10	10	
<b>B</b>	REDACTEUR/TECHNICIEN	13	13	
<b>C</b>	ADJOINT ADM. / ADJOINT TECH	330	137	193
<b>TOTAL</b>		<b>353</b>	<b>160</b>	<b>193</b>

Sur ces 353 emplois, 328 étaient pourvus au 31 décembre 2024, à **18.60 %** par agents titulaires ou stagiaires, et à **81.40 %** par des agents contractuels.

CATEGORIE	CADRE D'EMPLOI	POSTES POURVUS	TITULAIRE	STAGIAIRE	CONTRACTUEL TEMPS COMPLET	CONTRACTUEL TEMPS NON COMPLET
<b>A</b>	ATTACHE/INGENIEUR	7	1		6	
<b>B</b>	REDACTEUR/TECHNICIEN	9	3		6	
<b>C</b>	ADJOINT ADM. / TECHN.	312	57		103	152
<b>TOTAL</b>		<b>328</b>	<b>61</b>		<b>115</b>	<b>152</b>

L'effectif de 328 agents se répartit comme suit par activité :

- Direction et services support : 29
- UCP : 34
- Offices et satellites : 265

Il convient de noter également, que sur ces 328 agents, 11 agents de restauration sont sans activité et sans rémunération en raison de leurs absences justifiées par des raisons de santé ou de congés non rémunérés (congé parental ou mise en disponibilité notamment).

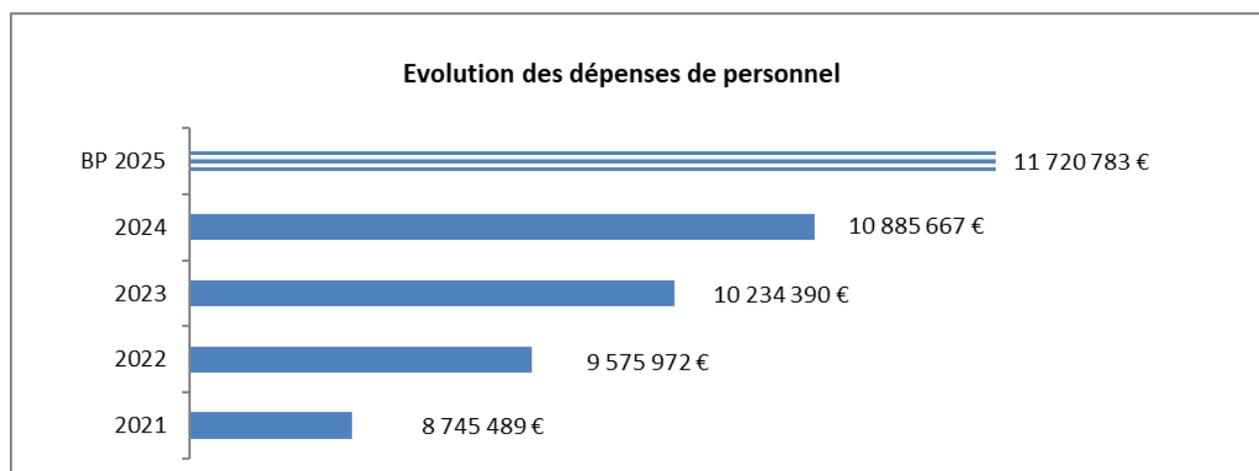
La situation des effectifs de la Caisse, en Equivalent Temps plein payé, est la suivante :

Exercice budgétaire	Equivalent temps plein (ETP)
2020	260.18
2021	261.31
2022	264.30
2023	274.80
2024	279.00

La prévision pour 2024 est similaire à la « photographie » ainsi communiquée de fin 2023, sous la réserve de pourvoir quelques postes encore vacants.

Compte tenu de la transformation de la Caisse des Ecoles du 20<sup>e</sup> arrondissement, de ses objectifs relatifs à la qualité des prestations servies et à la maîtrise de ses indicateurs de gestion, l'évolution de l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services saurait être stabilisé en 2024

### ➤ Données chiffrées – Frais de personnel

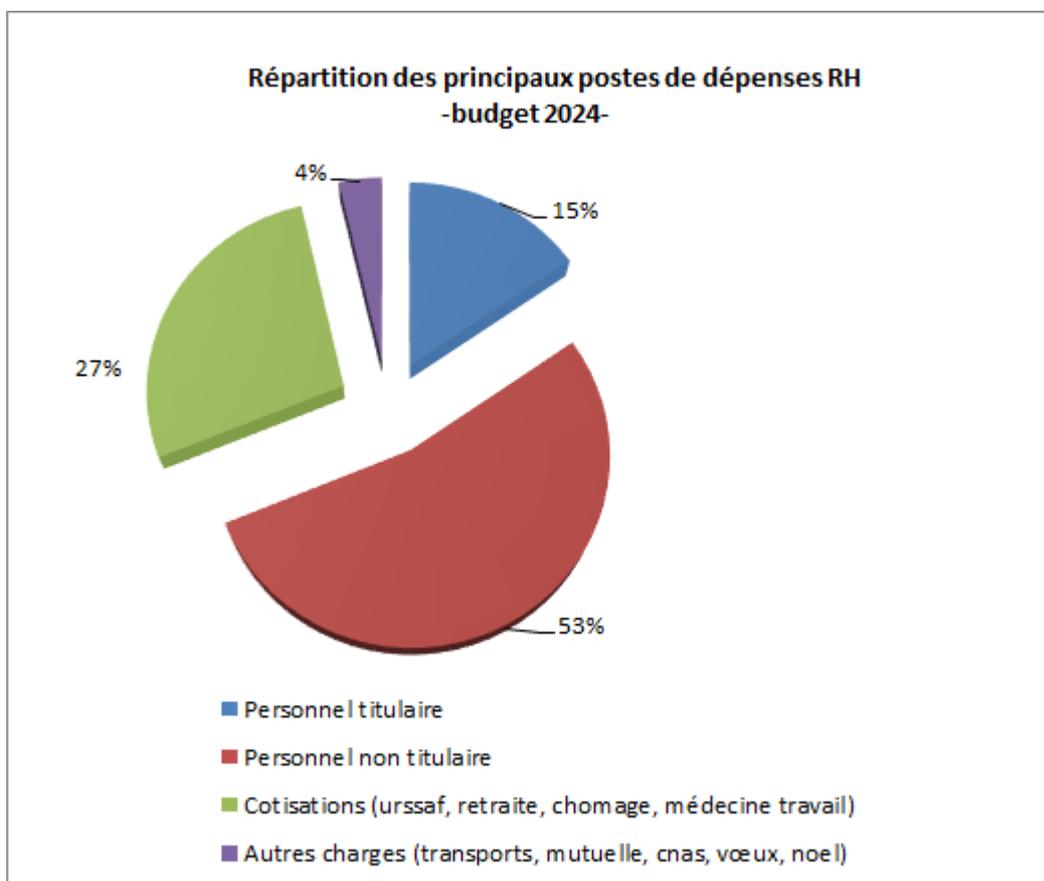


L'exécution 2024 s'établit à hauteur de 10,88 M€, soit une augmentation de 6.4% par rapport à 2023 (+6.5% entre 2022 et 2023). Cette augmentation s'explique par :

- L'attribution de 5 points d'indice majoré à tous les agents au 1<sup>er</sup> janvier 2024
- L'augmentation du taux de cotisation CNRACL d'un point, au 1<sup>er</sup> janvier 2024
- L'augmentation du taux de cotisation mobilité 0.25% et le taux de remboursement de 50% à 75%
- La reconduction de la PPA en février 2024
- L'augmentation du SMIC de 2% en novembre 2024
- Divers recrutements durant l'année pour renforcer l'équipe de restauration

Le projet de BP 2025 intègre notamment l'impact des différents recrutements :

- Un poste de gestionnaire en ressources humaines, de catégorie B, dédié principalement à la prévention des risques professionnels, qualité de vie au travail et formation.
- Un poste supplémentaire de cuisinier en production.
- L'augmentation de 3 points de cotisation CNRACL à compter de janvier 2025 passant de 31.65% à 34.65% de taux de cotisation.
- L'augmentation du régime indemnitaire des agents techniques.



### ➤ Organisation et recrutements

Compte tenu des objectifs stratégiques et de la transformation de la Caisse des écoles du 20<sup>e</sup> arrondissement, visant notamment à l'amélioration de la qualité des prestations servies aux enfants et à la maîtrise de ses indicateurs de gestion, son organigramme a dû évoluer durant ces 18 derniers mois. Il est maintenant stabilisé.

Concernant les offices et satellites, les départs (retraites ou démissions) nécessitent la réalisation de recrutements de façon régulière afin de combler les postes restés vacants. Les recrutements d'agents contractuels à temps non complets réalisés de façon spécifique dans le cadre de l'article 55 du décret du 24 Mai 1994 portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes, se font uniquement à 20 heures hebdomadaires. Les postes à 25 heures, 30 heures, ou à temps plein, sont pourvus par voie de mobilité interne ce qui permet d'offrir aux équipes de restauration de la Caisse des écoles de réelles et fréquentes possibilités d'évolutions professionnelles.

### ➤ Relations sociales

La fin de l'année 2022 a été marquée par l'élection des membres du nouveau Comité social territorial.

Quatre représentants titulaires et quatre représentants suppléants, tous présentés par le syndicat CGT (seule organisation à avoir déposé des candidatures) forment le collège des représentants du personnel

Cette nouvelle instance qui remplace l'ancien Comité technique et l'ancien CHSCT est mise en place et fonctionne selon un calendrier semestriel établi. C'est le lieu privilégié d'un dialogue social respectueux qui a permis le partage de grands dossiers structurants en 2024 comme la mise en place du RIFSEPP, l'introduction de la barquette en Inox, le déploiement de l'alternative végétarienne.

### ➤ Professionnalisation

La professionnalisation et le développement des compétences des équipes concourront à l'atteinte des objectifs fixés en matière de service et de qualité.

Trois axes ont été priorisés :

- La valorisation de la mobilité (principalement dans les offices) avec la mise en place d'un suivi de carrière permettant de favoriser la carrière et l'évolution professionnelle, cet objectif étant soutenu notamment par la mise en place des entretiens professionnels.
- La formation avec une priorité qui sera donnée à l'hygiène, la qualité et la sécurité, *le perfectionnement des fonctions managériales, la complétude du plan de formation sur les principes et valeurs de la République, ou bien encore la lutte contre les TMS.*
- La poursuite de la professionnalisation des responsables d'office.

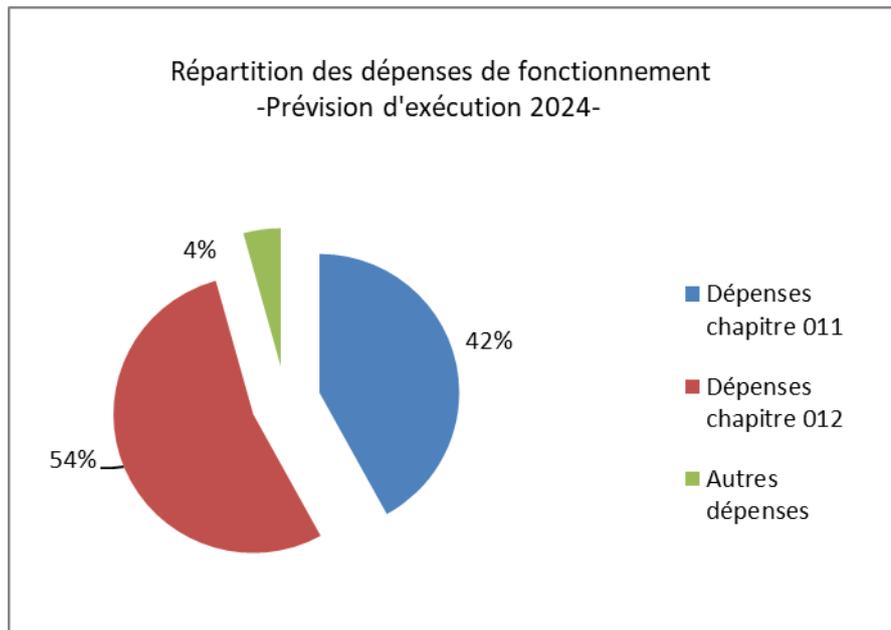
### ➤ Qualité de vie au travail

La qualité de vie au travail constituera un axe important du suivi ressources humaines pour 2025. Dans la continuité des actions déjà engagées depuis 2022, organiser la vie collective et les échanges internes au sein de la Caisse des écoles permet à chacun de mieux comprendre à son niveau le sens de son travail et faire sienne la fierté collective de la mission de la Caisse des écoles.

Le journal interne, les moments réguliers et impromptus de convivialité, les actes de reconnaissance des succès et des satisfactions, des moments clés de carrière, la présence régulière de la Direction dans les offices, sont autant de vecteurs qui permettront d'avancer dans cet objectif.

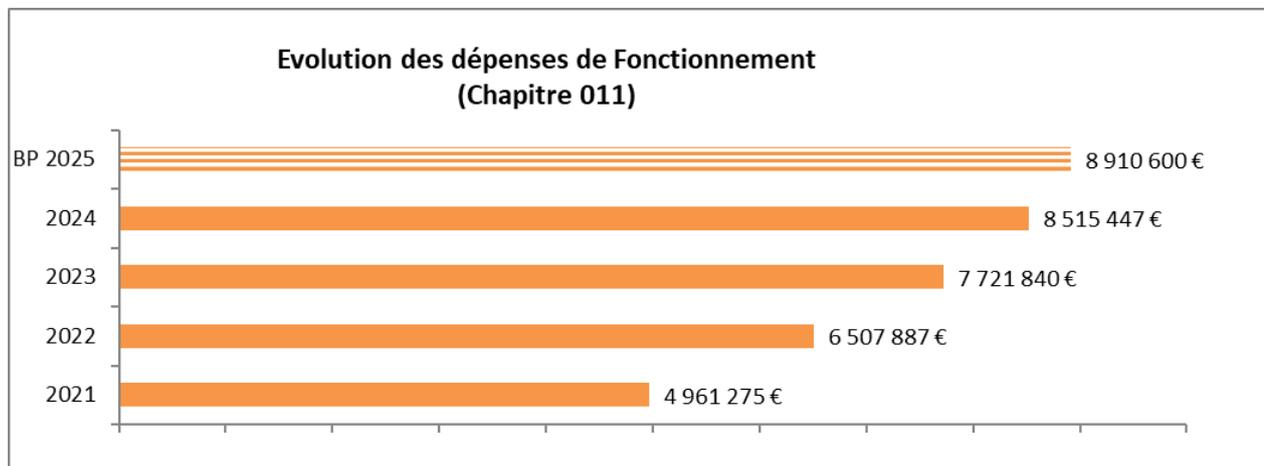
Enfin, l'attention toute particulière à porter à la qualité et au bon fonctionnement des installations et de leur maintenance, restera une priorité de la Caisse vis-à-vis de ses équipes.

### C - Les dépenses de fonctionnement



Il s'agit des dépenses de fonctionnement dites « courantes » (chapitre 011), des dépenses des Ressources Humaines (chapitre 012) ainsi que des autres dépenses liées notamment aux dotations d'amortissements et aux créances irrécouvrables.

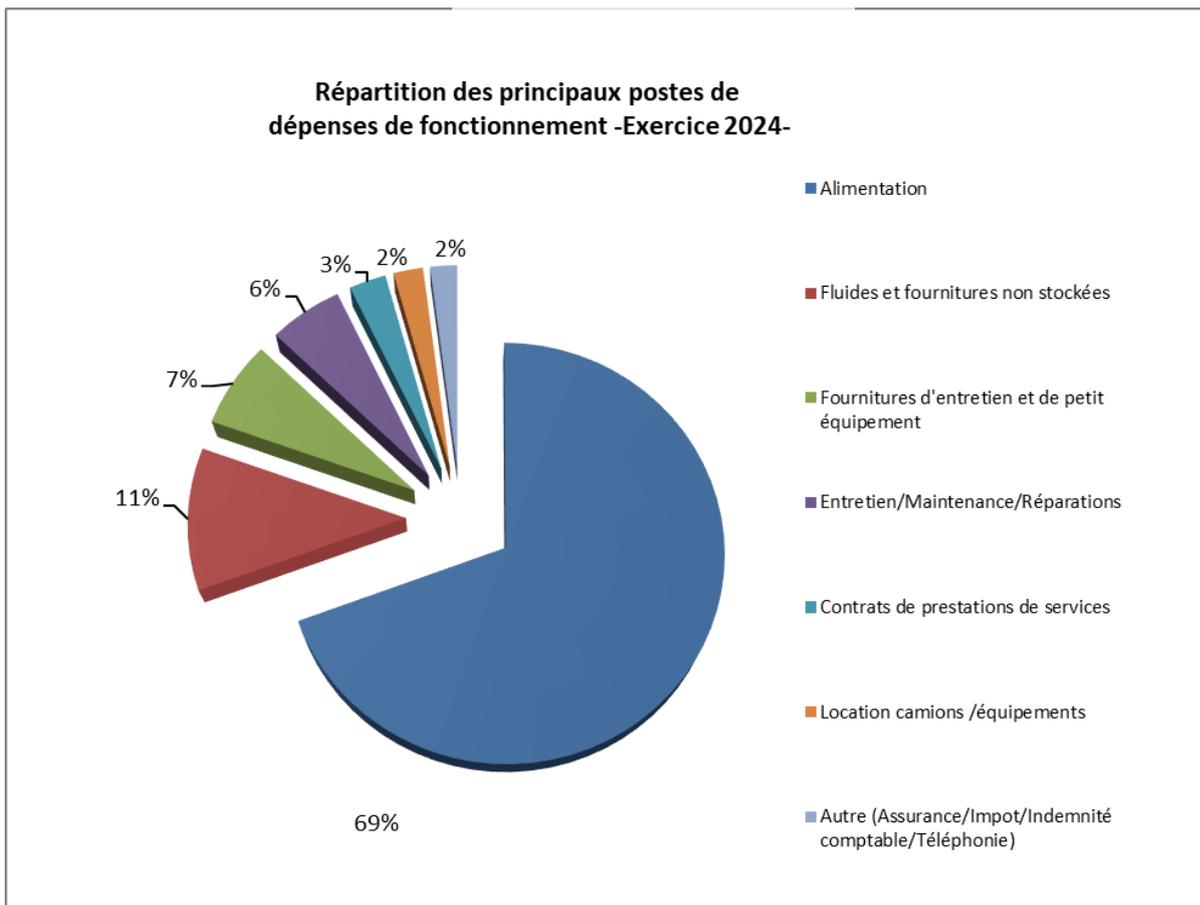
A noter qu'en 2022, la part des dépenses courantes était de 39%, en 2023 de 41% et passe à 42% en 2024.



Les dépenses de fonctionnement courantes (chp 011) ont ainsi évolué depuis 4 ans :

Les dépenses de Fonctionnement affichent une augmentation +10% entre 2023 et 2024 contre +19% entre 2022 et 2023.

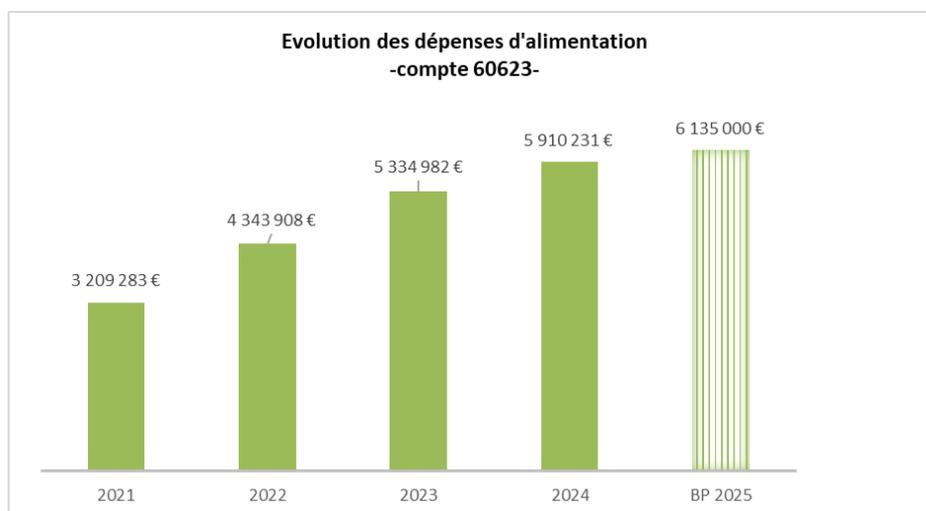
Les hausses les plus significatives sont liées aux denrées alimentaires (+ 11% soit +575 000€), au coût de l'électricité (+13%), aux fournitures d'entretien (+29%) et la maintenance (+ 11%) ainsi que les dépenses de formation (+39%).



Le principal poste de dépenses est, sans surprise, celui de l'alimentation (69%). Les seconds postes de dépenses correspondent notamment aux charges d'électricité, de gaz, de carburant ainsi que l'achat des fournitures (barquettes, produits lessiviels, vêtements). Il s'agit de la même répartition qu'en 2023.

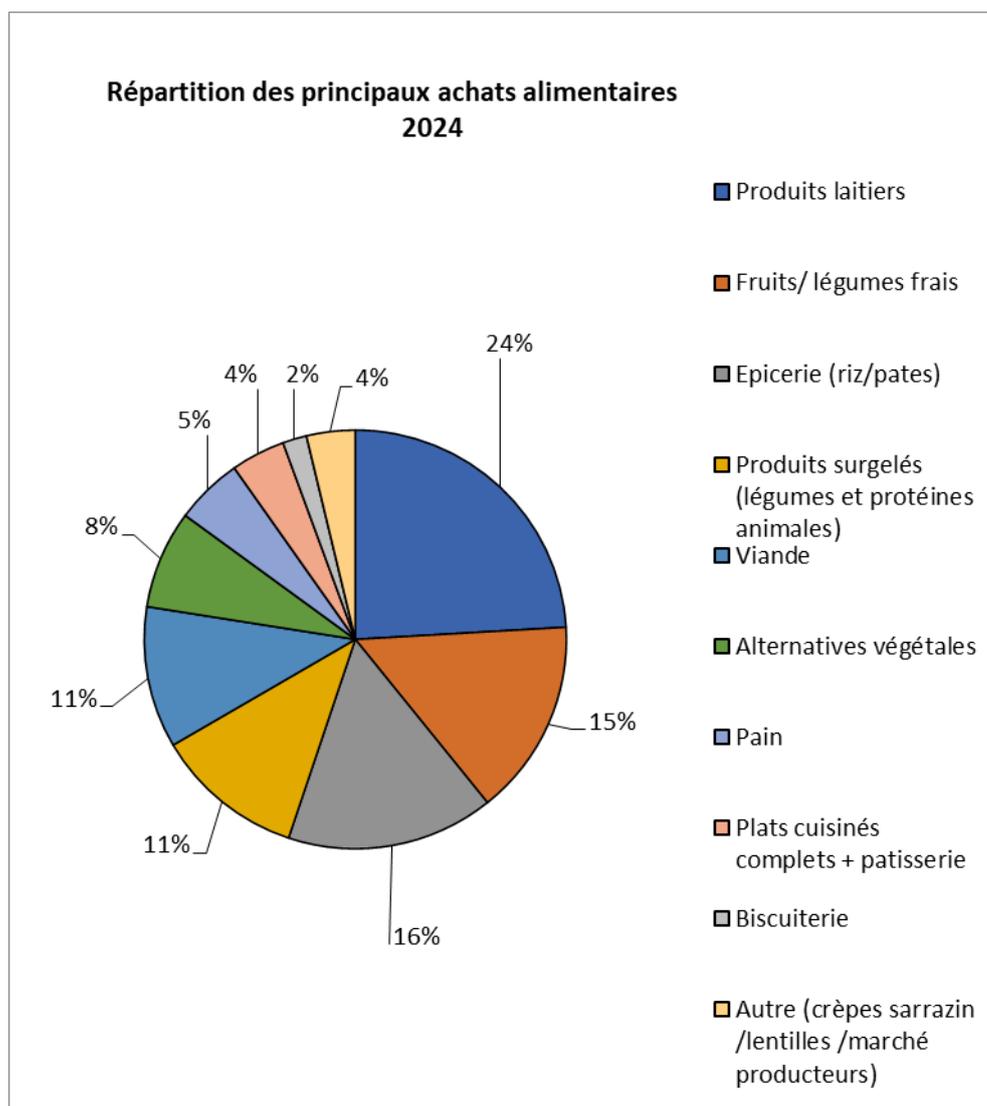
**Le BP 2025 prévoit une répartition similaire des principaux postes de fonctionnement avec un budget de 8 910 600 €**

#### Zoom sur les dépenses de denrées alimentaires



Après une hausse substantielle entre 2022 et 2023 (environ 29%) s'expliquant par l'augmentation importante des denrées alimentaires du marché d'alimentation renouvelé en aout 2022, on note une hausse de 10.8% entre 2023 et 2024. Aux denrées alimentaires toujours à un niveau élevé, s'ajoutent le passage, depuis la rentrée 2022, à un menu entièrement bio par semaine, ainsi que l'amélioration de la qualité de l'assiette et l'adaptation de menus plus consistants pour les collèges.

Le BP 2025 prévoit une augmentation mesurée de 3.8% en lien avec le développement de l'alternative végétarienne et le maintien des prix élevés.



On constate que les trois principaux postes de dépenses concernent des achats de produits laitiers, de fruits et légumes frais ainsi que des produits d'épicerie (16% en 2024 contre 13% en 2023). Ces denrées d'épicerie permettent notamment de cuisiner des recettes végétariennes. Notons la diminution des produits carnés (11% de viande contre 12% en 2023) et le niveau significatif des alternatives végétales.

**Les orientations 2025 pour les dépenses d'alimentation seront les suivantes :**

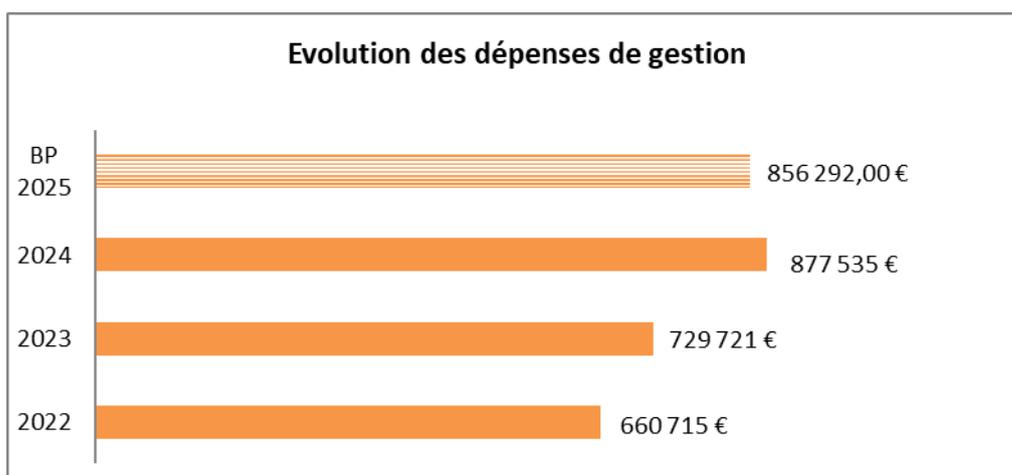
- Atteindre 80 % de produits sous signe de qualité au titre du PAD Ville de Paris (75 % en 2024)
  - Dont 65 % de produits BIO (63 % en 2024)
  - Dont 60 % local (53 % en 2024)
- Augmenter la part du cuisiné maison
- Poursuivre la stratégie de produit ultra frais, sur les filières viandes et marées

A ce titre, le BP 2025 prévoit des dépenses d'alimentation à hauteur de 6 135 000 €.

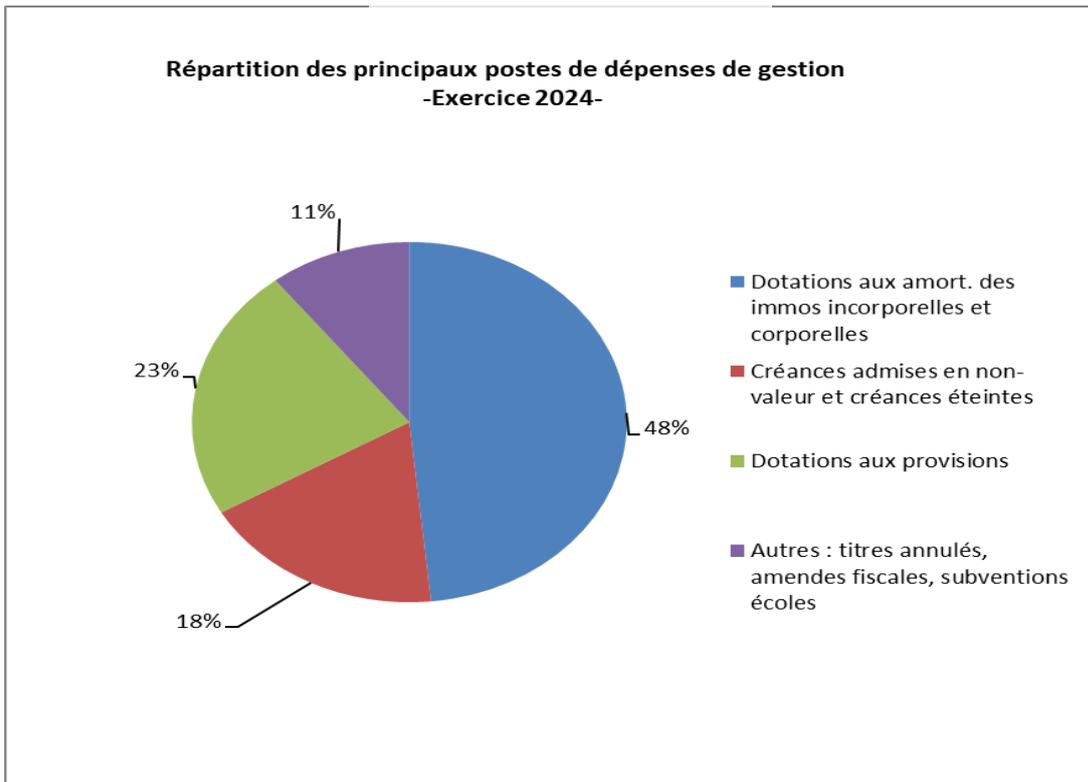
Par ailleurs, la CDE20 continuera également à participer financièrement aux projets pédagogiques des écoles (15 000 € en 2025) dans le nouveau cadre défini.

**Ainsi, sur l'ensemble des chapitres 011 et 012, nous prévoyons des dépenses de fonctionnement à hauteur de 20 666 000 euros.**

**D - Les dépenses de gestion**



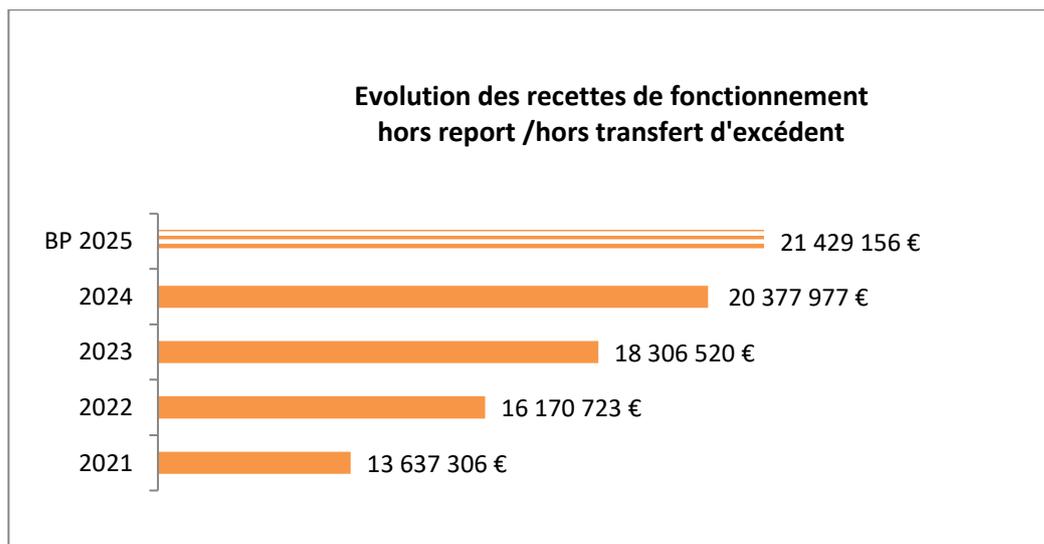
Il s'agit ici d'écritures comptables prenant en compte des dépenses obligatoires liées au remboursement de la dette laissée par les familles (admission en non-valeur des créances irrécouvrables), aux écritures d'amortissement des biens achetés mais également de la constitution de provisions permettant de constater la diminution de la valeur d'un bien immobilisé et les créances des familles à rembourser.

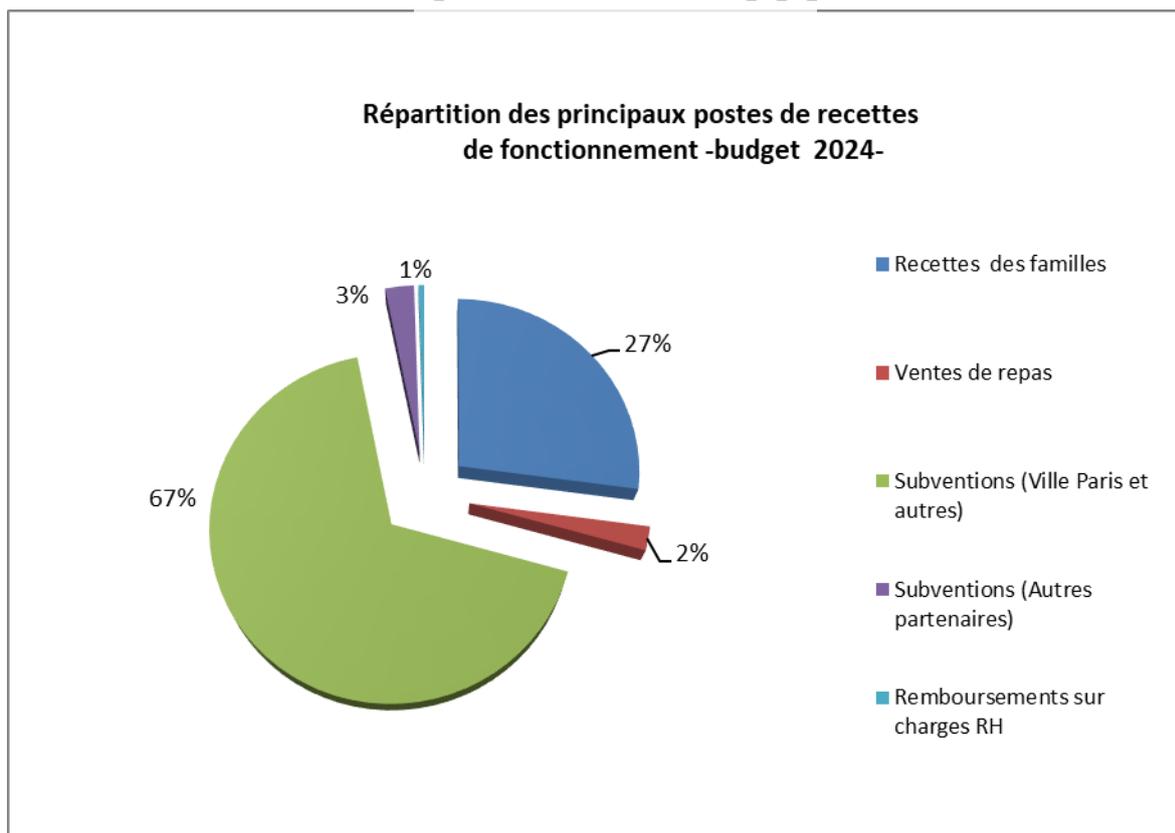


En 2024, la Caisse des Ecoles a apuré pour 160 000€ des créances non recouvrables (dettes prescrites) et prévoit d'en apurer à même hauteur en 2025. A noter, qu'il s'agit d'une charge obligatoire mais qui n'est pas prise en charge par la subvention de la Ville de Paris. La Caisse des Ecoles la finance donc sur ses excédents cumulés.

La part des écritures d'amortissement est de 48% en 2024 contre 52% en 2023, en raison d'un investissement moins important cette année.

### E - Les recettes de fonctionnement



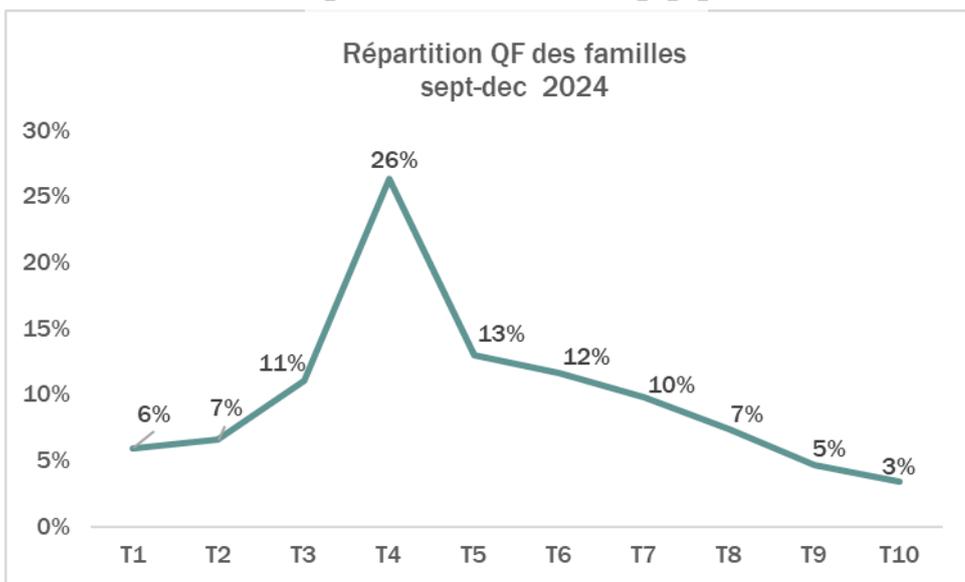


Les recettes de 2024 sont en hausse de 10.6% sur l'ensemble des écritures (report et reprise d'excédent comprises) en raison notamment de la subvention de la ville de Paris (+11.5%), des recettes des familles (+8.1% par rapport à 2023) ainsi que la progression des recettes liées à la vente de repas et des subventions de produits BIO (+38% environ).

Cette augmentation des recettes compense la progression de 9% des dépenses.

A ce titre, nous prévoyons des recettes de fonctionnement 2024 (toutes recettes cumulées) à hauteur de 20 489 362 euros. Un excédent de 42 000€ devrait s'établir sur la section de fonctionnement en 2024.

En ce qui concerne la répartition du QF des familles, la mise en place du nouveau logiciel avec la reprise des données des familles ainsi que les relances faites aux familles recensées en "faux T10" permettent de consolider les données de répartition du QF, au plus près de la réalité :



**Pour rappel, la grille tarifaire applicable à Paris est la suivante :**

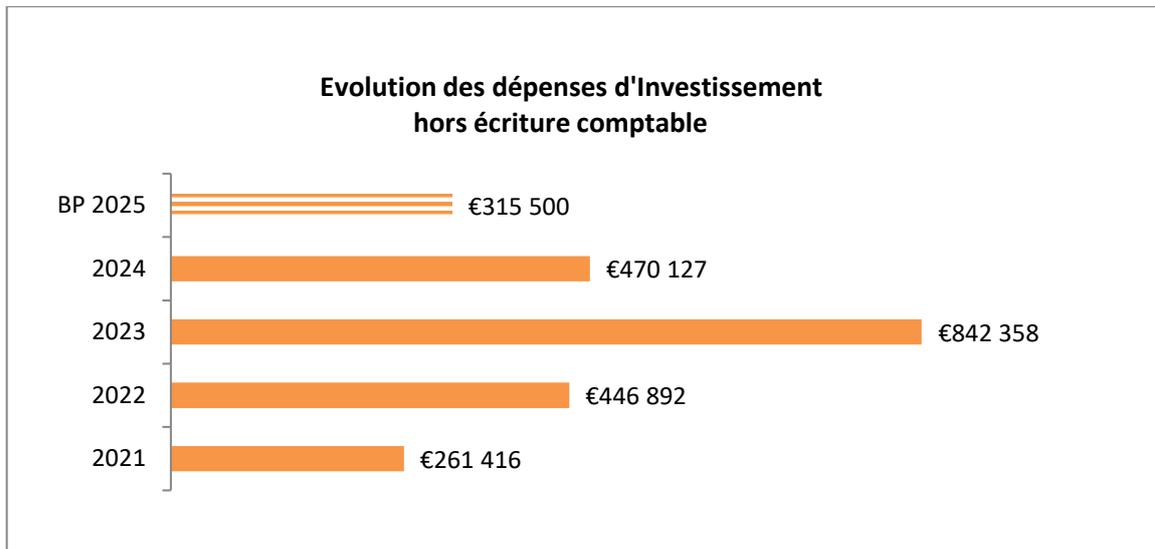
Les prix d'un repas par tranche tarifaire sont actuellement les suivants :

TRANCHES TARIFAIRES	VOTRE QUOTIENT FAMILIAL	TARIF PAR REPAS*
Tranche 1	inférieur à 234 €	0.13€
Tranche 2	235 € à 384 €	0.85€
Tranche 3	385 € à 548 €	1.62€
Tranche 4	549 € à 959 €	2.28€
Tranche 5	960 € à 1 370 €	3.62€
Tranche 6	1371 € à 1 900 €	4.61€
Tranche 7	1901 € à 2 500 €	4.89€
Tranche 8	2501 € à 3 333 €	5.10€
Tranche 9	3334 € à 5000€	6.00€
Tranche 10	supérieur à 5000 €	7.00€

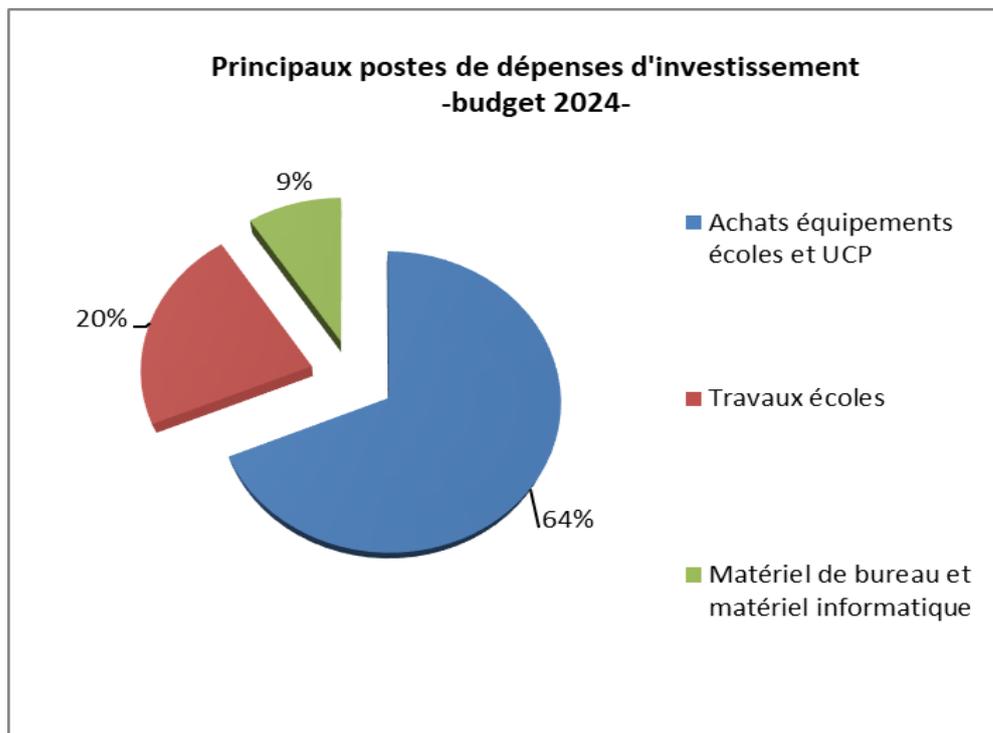
En ce qui concerne plus précisément la répartition des tarifs appliqués aux familles, la proportion des QF dans les tranches basses totalise 24% (T1 à T3), 51% pour les tranches moyennes (T4 à T6) et 25% pour les tranches les plus hautes (T7 à T10).

Enfin, la Caisse des écoles est toujours en recherche de recettes complémentaires. Inscrite depuis 2021 dans le programme « lait, fruits et légumes BIO » auprès de FRANCE AGRIMER, elle a bénéficié d'environ 370 000€ de subvention en 2024 (contre 286 k€ en 2023, 140 k€ en 2022, 52 000 € en 2021).

## F - Les dépenses d'investissements



Il s'agit notamment des dépenses réalisées pour l'installation de matériels dans les offices scolaires et l'unité centrale de production. En 2024, les dépenses d'investissement ont baissé car la CDE20 n'a pas bénéficié de subvention exceptionnelle comme en 2023. Nous ne savons, à l'heure où ce ROB est rédigé, quelle sera le soutien de la Ville de Paris en 2025.



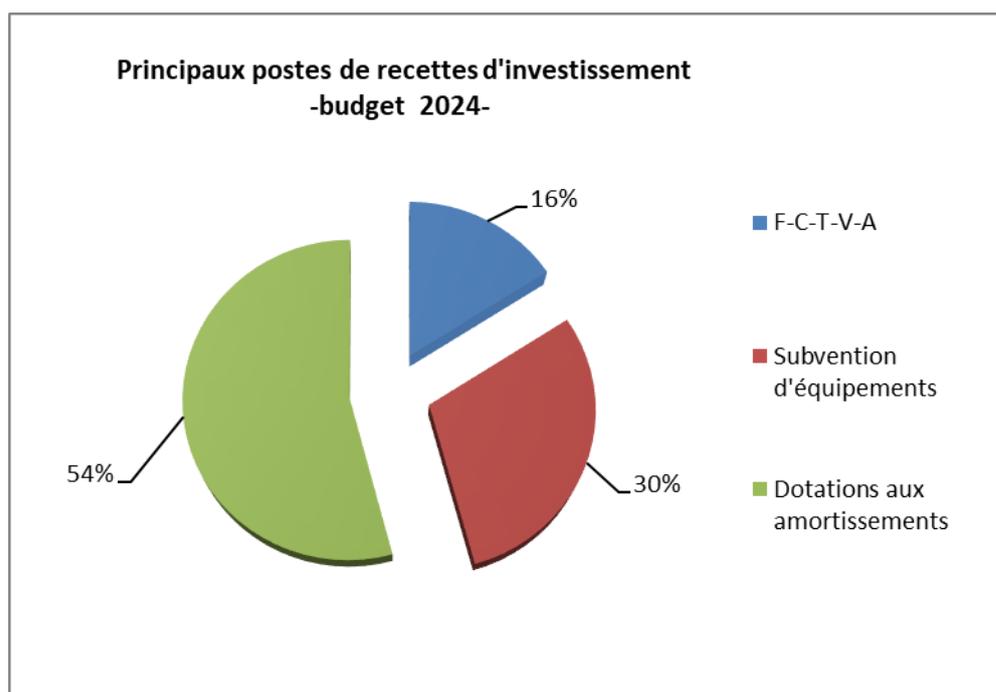
La Caisse des écoles a concentré, en 2023, ses efforts en termes de renouvellement de nombreux équipements dans les offices et à l'UCP afin de favoriser la qualité de l'assiette par le développement du cuisiné maison dans un souci de faciliter les conditions de travail des agents ainsi que leur sécurité.

En 2024, la finalisation de ces équipements a été effectuée. En outre, un nouveau logiciel de facturation des familles a été acquis pour permettre d'offrir un service modernisé auprès des familles tout en améliorant la gestion des recettes. De nombreux aménagements de bureaux ont été engagés à l'UCP pour permettre l'accueil de l'équipe administrative dans les meilleures conditions. Dans les offices, environ 100 000€ ont été investis. Au total, 470 000€ environ ont été dépensés en 2024.

Les besoins d'investissements en 2025 sont très importants et leur évaluation réelle s'élèvent à environ 1Mk€. En dépense incompressible, il convient de retenir l'acquisition d'un nouveau tunnel de lavage nécessaire au déploiement des barquettes inox et l'achat de tablettes numériques pour les offices.

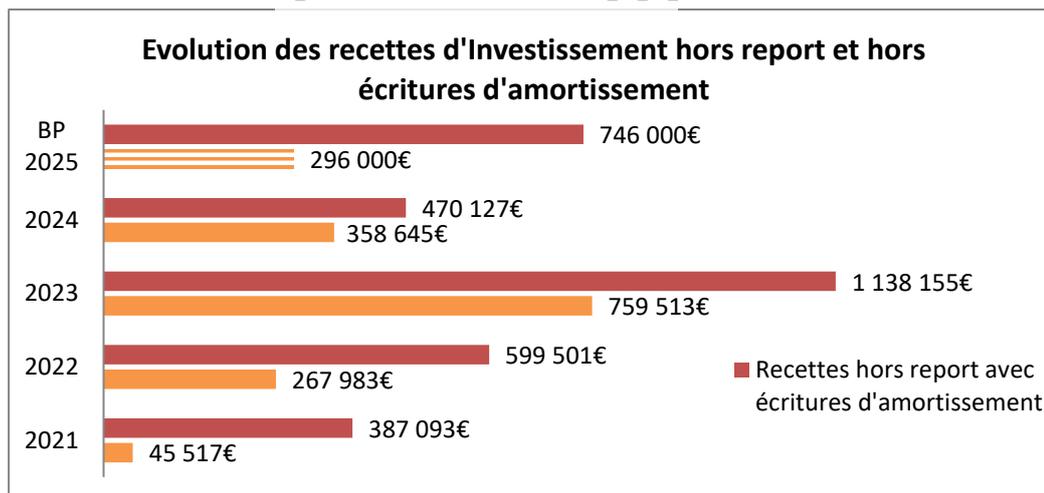
**A ce stade, et dans l'attente des résultats du dialogue de gestion qui se tient entre la Caisse et la Ville de Paris, il semble exclu de pouvoir porter un tel niveau d'investissement en fonds propres.**

### G - Les recettes d'investissement



Les recettes d'investissement de la Caisse des écoles proviennent de 3 sources :

- La récupération de la TVA, dit FCTVA
- Les dotations aux amortissements (écriture comptable)
- Les subventions liées aux appels à projet (DEVE pour la sortie du plastique et la lutte contre le gaspillage, SYCTOM pour les tables de tri et projets pédagogiques)



Le graphique distingue les sources de financement : en rouge, sont intégrées les recettes d'amortissements qui sont des écritures comptables non perçues réellement. En orange, il s'agit des recettes en "cash" c'est à dire les recettes perçues réellement sur le compte de la CDE20 permettant d'investir. Ces recettes proviennent de la compensation de la TVA et des subventions reçues lors de dépôt d'appels à projet. Elles constituent, en 2024, 358 645€ (46%) contre une dépense d'environ 470 000€. La CDE20 a donc financé sur ses fonds propres 111 500€.

Or, ce financement propre ne peut être prélevé que sur les excédents du budget de Fonctionnement, que les dépenses exponentielles ne permettent pas de dégager. Ainsi la réalité budgétaire de la Caisse des écoles la contraint à réduire ses investissements à hauteur des recettes réelles qu'elle perçoit. C'est pourquoi, on observe une baisse des recettes réelles entre 2024 et 2023 ; la CDE20 n'ayant pas obtenu de subvention exceptionnelle comme en 2023. La réalisation des investissements nécessaires en 2025 ne sont possibles qu'à condition que la ville de Paris intervienne par l'octroi de subvention exceptionnelle.

Notons que la CDE20 continue à être soutenue par la D.A.D (Division alimentation durable) pour des subventions relatives à la « sortie plastique et à la lutte contre le gaspillage alimentaire ». Chaque dispositif relatif à un appel à projet est étudié pour optimiser les recettes de la CDE20.